

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 26 septembre 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 500000 € : 7 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500000 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société AJCD IMMOBILIER , SAS au capital de 500 Euros € - Siège social : 307 BD des Princes, 06210 Mandelieu La Napoule - RCS Cannes n° 908 512 163 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerces - Gestion immobilière n° CPI06052022000000004 délivrée par Nice Côte-d'Azur

Garant : GALIAN ASSURANCES , 89, rue La Boétie - 75008 Paris

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.